



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BEAUCE-CENTRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALFRED

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 212-2024

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Alfred le 11 mars 2024:

Règlement 212-2024 – Amendant le règlement 187-2022 Règlement de zonage modifiant l'utilisation du terme « terrain »

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 9, route du Cap, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Alfred, ce 12 mars 2024

Émilie Gagne
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant le 12^e jour du mois de mars 2024, à chacun des endroits suivants : Site internet et sur le babillard extérieur à l'Hôtel de Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^e jour du mois de mars deux mille vingt quatre.

Directrice générale